

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 101-2026	- Subvention aux associations pour la Faculté Arts, Lettres, Langues : - Association AGitateurs de Musique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable à la délibération relative à la demande de subvention aux associations pour la Faculté Arts, Lettres, Langues :

- Association AGitateurs de Musique

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 15
QUORUM : 20		

POUR : 27	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

CONSEIL DE FACULTÉ
SÉANCE DU 3 JUILLET 2026
PROCÈS-VERBAL

Le conseil de la Faculté Arts, Lettres, Langues s'est réuni le vendredi 3 juillet 2026 à 10h30, sur convocation de Mme Clara MORTAMET, sa Directrice.

Les membres du conseil de faculté

Sont présent.e.s :

Collège enseignant.e.s A : M. GLAIN ; M. DESMET, Mme TOTOZANI-KETA

Collège enseignant.e.s B : Mme BERTRAND ; M. MARTIN ; Mme FREJAVILLE ; Mme RAJCHENBACH ; M. CICILIATO ; M. DIGONNET

Collège BIATSS : Mme BAGNARO ; M. SAGNY

Collège des personnalités extérieures : Mme D'HALLUIN, M. PAULET

Sont représenté.e.s :

Collège enseignant.e.s A : Mme GARAMBOIS-VASQUEZ ; Mme REGUIG ; M. BARDIN

Collège BIATSS : Mme VIAL-BONACCI

Collège des personnalités extérieures : M. AUBERT

Sont absent.e.s ou excusé.e.s :

Collège étudiant : Mme DARGAUD ; M. CRESCI ; Mme DANTIN

Collège des personnalités extérieures : Mme CALACUIRA

Assistent à la séance :

Mme CANELLIS ; Mme DUMONT ; Mme RIMBOT ; Mme PICCOLI ; Mme NOSELLA ; Mme SANTER ; M. MANEN.

Mme Mortamet donne lecture des pouvoirs.

Mme Mortamet constate que 18 membres sont présents ou représentés (dont 13 présents et 5 représentés) et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 22 mai 2026 (voir PJ)
- Informations générales
- Règlement des études et statuts
- Maquette Certificat cours du soir du CILEC
- Subvention aux associations
- Campagne d'emplois titulaires
- Questions diverses

(...)

5. Subvention aux associations :

Mme Mortamet rappelle les règles en matière d'attribution de subventions aux associations : il ne peut s'agir de financer des projets évalués ou réalisés dans le cadre de la formation. Les événements en question doivent être publics, destinés à la vie culturelle étudiante mais détachés de la formation. La subvention peut toutefois s'attacher à des frais généraux, tels que les assurances ou des frais de gestion. Toute subvention se fait sur les budgets des formations (master ou départements) et passe par un circuit de validation : présentation et validation en conseil de faculté, en CFVU, puis en Conseil d'administration.

Le Master AGM souhaite verser à l'association des étudiants « AGitateurs de Musique » une subvention d'un montant de 800 euros, à prendre sur le budget du master. Cette subvention vise à soutenir l'événement Synthézic, dont le montant total s'élève à 1200 euros.

Synthézic est un événement musical organisé par les étudiants du master Administration et Gestion de la Musique (AGM) et l'association AGitateurs de Musique. Il se déroulera le 5 novembre 2026 au Fil à Saint-Étienne. L'objectif est de favoriser l'intégration des étudiants tout en mettant en lumière des artistes émergents de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'événement proposera deux scènes : une scène principale avec des groupes sélectionnés et une scène ouverte dédiée aux talents amateurs. Synthézic défend des valeurs d'inclusion, d'accessibilité, d'éco-responsabilité, de respect, de convivialité et de sécurité. Il est ouvert à tous et toutes : étudiants, familles et habitants de Saint-Étienne. Les artistes sont sélectionnés selon leur origine régionale, la présence d'au moins un étudiant stéphanois dans le groupe et leur pratique des musiques actuelles. Une attention particulière est portée à la faisabilité technique, à la qualité artistique et au respect des valeurs de l'événement. La communication s'appuie sur les réseaux sociaux, des podcasts, des vidéos et des interviews afin de promouvoir les artistes. Plusieurs partenaires institutionnels, associatifs et médiatiques sont sollicités pour soutenir le projet, le CROUS de Lyon a déjà confirmé son aide.

Le conseil de faculté vote en faveur de l'attribution de la subvention de 800€ à l'association AGitateurs de Musique (**18 voix pour**).

(...)

Saint-Etienne, le 21 juillet 2026

La Directrice de l'UFR ALL



La directrice
C. MORTAMET

Clara MORTAMET